



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion et développement des
organisations, des services sportifs et
de loisirs

de l'Université Montpellier 2 –
Sciences et techniques – UM2

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 2 – Sciences et techniques –
UM2

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion et développement des organisations, des services sportifs
et de loisirs

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Demande n° S3LP150009317

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Nîmes – Université Montpellier 2 – Sciences et techniques (UM2).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Partenariat en cours avec la FFG (Fédération Française de golf) et la FFR (Fédération Française de Rugby).

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs*, ouverte en 2005, a pour vocation de former de futurs cadres intermédiaires pour les associations, les clubs sportifs et des PME s'inscrivant dans des activités sportives ou de loisirs. La formation se veut opérationnelle en axant ses contenus d'enseignements sur des compétences transversales très étendues visant à « professionnaliser » l'exercice de ces activités dans une logique entrepreneuriale, que ce soit en terme de communication, marketing, finances ou encore gestion de projets ou d'équipe. Les fonctions visées sont variées compte tenu de la diversité des structures d'accueil : chargé de projets dans l'événementiel lié au milieu sportif et de loisirs, gestionnaire d'association, gérant de club, cadre dans la grande distribution de produits ou services liés au sport et aux loisirs.

Cette formation s'inscrit dans une cohérence socio-économique avec un fort ancrage régional et des institutions pérennes et dans une cohérence géographique car les établissements les plus proches délivrant des diplômes dans la même spécialité se situent soit à Marseille, soit à Bordeaux.

Elle s'adresse à des étudiants en formation initiale classique ou en formation continue. Une ouverture à l'alternance est envisagée pour l'avenir.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la formation sont clairs. Néanmoins, les modalités pédagogiques suscitent quelques interrogations, de sorte qu'elles ne permettent pas d'apprécier précisément leur adéquation aux objectifs visés. En effet, la présentation de leur contenu et de leur articulation demanderait à être mieux détaillée. Ainsi, alors que trois unités d'enseignement (UE1, 2 et 3) sont consacrées à des enseignements transversaux, il est dommage que le contenu n'en soit pas davantage précisé (les intitulés sont généralistes) et mieux structuré (aspects juridiques présents dans l'UE1 et 3). Par ailleurs, l'attribution des crédits européens n'apparaît pas nécessairement cohérente (15 pour chacune des deux premières et seulement 4 pour la troisième alors qu'il s'agit d'une UE de spécialité). En outre, la maquette annonce un programme théorique de 450 heures, mais le nombre d'heures effectives mentionné est de 360, ce qui peut apparaître un peu faible.

Le dossier montre une réelle implication des différents intervenants professionnels. Ainsi, le taux de participation de professionnels à l'enseignement au sein de la formation s'élève à 42 %. On observe surtout une volonté permanente de faire évoluer cette formation en conformité avec l'évolution de la réalité terrain, notamment par la participation des professionnels au comité de perfectionnement qui se réunit deux fois par an.

Concernant l'insertion professionnelle, seule est fournie l'enquête nationale à 30 mois. On peut déplorer l'absence d'enquête interne à l'établissement, ce qui rend impossible l'analyse de l'insertion professionnelle sur les dernières promotions. Au regard des enquêtes nationales, il apparaît que l'insertion professionnelle est bonne : plus de 75 % pour des taux de retour de 88 et 84 %. Cependant, il importe de souligner que plus de 50 % de jeunes diplômés n'exercent pas leurs fonctions dans un environnement sportif ou de loisirs.

La formation connaît une réelle attractivité avec en moyenne 250 dossiers pour 25 places. Les étudiants sélectionnés ont un BTS ou un DUT ; très peu ont une L2. Le taux de réussite est excellent (100 % pour plusieurs promotions).

Cette formation est très bien pilotée. Ce pilotage s'appuie notamment sur des enquêtes effectuées par voie numérique, ce qui permet de se fonder sur des faits objectifs. En effet, des informations sont recueillies sur un certain nombre de critères (le taux de satisfaction global, les critères d'amélioration) via les comptes twitter, Facebook, Google et traitées afin de disposer de critères décisionnels objectifs.

Pour conclure, il convient de souligner la pertinence d'une formation tournée vers la gestion et le développement des organisations, des services sportifs et de loisirs car ces structures subissent une véritable mutation actuellement avec notamment une nécessité d'entrer dans des modes de fonctionnement exigeant plus d'autonomie financière.

- Points forts :

- Ancrage régional pertinent.
- Réelle implication des professionnels.
- Système de recueil d'information permettant un pilotage précis et basé sur des supports objectifs.

- Points faibles :

- Programme pédagogique qui semble confus à cause des intitulés d'UE trop généralistes et qui ne permet pas d'apprécier précisément l'adéquation de la formation dispensée aux objectifs visés.
- Absence de données sur le suivi professionnel collectées par l'établissement.
- Volume horaire un peu faible.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation présente de nombreux atouts. Les faiblesses constatées se concentrent essentiellement sur l'étendue du programme. A ce titre, il serait sans doute intéressant de mener une nouvelle réflexion sur les intitulés des UE, leurs contenus et leurs objectifs en les rendant plus « exclusif » à l'environnement sportif et de loisirs. En effet, s'il y a une véritable adéquation avec l'intitulé de la spécialité (*Management des organisations*), la spécificité liée à l'environnement sportif et loisirs manque de lisibilité.

La relation privilégiée avec l'environnement professionnel mériterait d'être actée au-delà de lettres de soutien, par l'établissement de conventions par exemple avec des Fédérations sportives, ce qui paraît du reste en projet.

Enfin, il serait souhaitable d'ouvrir la formation à la voie de l'alternance, comme cela est du reste envisagé, car cela permettra peut-être une meilleure insertion professionnelle dans le domaine sportif et loisirs.



Observations de l'établissement

Montpellier, le 1^{er} juillet 2014

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des Formations et
des Diplômes
AERES
20 Rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Commentaires de l'Université Montpellier 2 concernant les rapports d'évaluation
des dossiers de Licence et de Master.

Présidence
Université Montpellier 2

Tél. +33(0) 467 143 012
Fax +33(0) 467 144 808
cfvu@univ-montp2.fr

Affaire suivie par :
Jean-Patrick Respaut
Vice-président de la commission
formation et vie universitaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 mai 2014 et conformément à votre demande j'ai
l'honneur de vous transmettre les observations de notre établissement concernant les
rapports d'évaluation résultant de l'expertise des dossiers de Licence et de Master dans
le cadre de la campagne d'habilitation vague E.

Veuillez trouver ci-joint les fichiers correspondant aux documents qui exposent les
observations de notre établissement :

Licences :

Chimie
Electronique, électrotechnique, automatique
Informatique
Physique
Physique Chimie

Masters :

Biologie Santé
Chimie
Eau
Ecologie Biodiversité
Electronique Electrotechnique Automatique
Energie
Géosciences
Informatique
Mécanique
Physique
STIC pour l'écologie et l'environnement
STIC pour la santé

Licences Professionnelles :

FDS

Contrôle et Mesure de la Lumière et de la Couleur

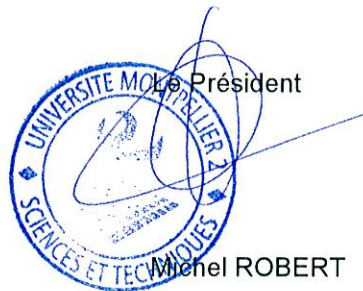
IUT Nîmes

Assemblages Soudés
Création industrielle et CAO
Ingénierie industrielle
Coordonnateur qualité, sécurité, environnement
Management des organisations de sports et de loisirs
Création, reprise d'entreprise

Maintenance industrielle et matériaux en milieux contraints
Gestion technique de patrimoine immobilier social
Contrôle et expertise du bâtiment
Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics
Travaux publics et Environnement
Gestion et utilisation des énergies renouvelables

L'établissement a bien pris en compte toutes les évaluations envoyées par l'AERES, mais n'a pas d'observation concernant :

- Six Licences de la Faculté des Sciences,
- Toutes les Licences professionnelles des IUT de Montpellier-Sète, de Béziers,
- Deux Licences professionnelles de la Faculté des Sciences,
- Quatre Masters de l'IAE et de la Faculté des Sciences (9352 (Administration des entreprises), 9353 (Management des technologies), 9348 (Mathématiques, biostatistique) et 9339 (Biologie des plantes et des micro-organismes...)).





En chapeau

Réponse :

Un problème technique indépendant des porteurs de LP de l'IUT de Nîmes a conduit à obtenir un dossier d'évaluation tronqué tant au niveau de la répartition des enseignements que pour les statistiques d'insertion. De ce fait l'autoévaluation commune au sein de l'UM2 n'a pas été probante et l'IUT de Nîmes a organisé une seconde session d'autoévaluation locale qui n'a pas pu être intégrée à la présente remontée. L'UM2 a mis en place l'Observation de la Vie Etudiante qui a pour mission de réaliser les enquêtes de LP. Les enquêtes sont visibles sur le site de l'UM2 (<https://www.univ-montp2.fr/mini-site-etudier-a-l-um2/espace-etudiants-um2/emplois-des-diplomes/654-licences>). De plus l'IUT a choisi d'engager systématiquement un stagiaire afin d'améliorer le retour des enquêtes à 6 mois et 30 mois.

Nouvelle mention : Management et gestion des organisations

Nouveau parcours : Management des organisations de sports et de loisirs

Spécialité : Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Points forts :

- Ancrage régional pertinent.
- Réelle implication des professionnels.
- Système de recueil d'information permettant un pilotage précis et basé sur des supports objectifs.

Points faibles :

- Programme pédagogique qui semble confus à cause des intitulés d'UE trop généralistes et qui ne permet pas d'apprécier précisément l'adéquation de la formation dispensée aux objectifs visés.
- Absence de données sur le suivi professionnel collectées par l'établissement.
- Volume horaire un peu faible.

Recommandations pour l'établissement :

La formation présente de nombreux atouts. Les faiblesses constatées se concentrent essentiellement sur l'étendue du programme. A ce titre, il serait sans doute intéressant de mener une nouvelle réflexion sur les intitulés des UE, leurs contenus et leurs objectifs en les rendant plus « exclusif » à l'environnement sportif et de loisirs. En effet, s'il y a une véritable adéquation avec l'intitulé de la spécialité (Management des organisations), la spécificité liée à l'environnement sportif et loisirs manque de lisibilité.

Réponse :

Une collaboration avec le CREPS et son CFA est en construction afin de clarifier les différents parcours.